



Retractation suite à la signature d'un cdi

Par **vcastell**, le **15/09/2015 à 10:07**

bonjour, j'aimerais savoir s'il existe un delai de retractation suite à la signature d'un cdi commencé depuis hier 15/09/15 (coiffeuse à domicile en tant que salarié)je n'ai pas encore ramené de chiffre à la societe par contre j'ai su que je pouvais prendre tous mes droits, je pense de ce fait me mettre auto entrepreneur,rnpouvez vous me conseiller pour annuler ce contrat, d'avance merci

Par **Lag0**, le **15/09/2015 à 11:58**

Bonjour,rnIl n'existe aucun droit de rétractation.rnSi vous avez une période d'essai, vous pouvez la rompre.rnSi vous n'avez pas de période d'essai, vous pouvez démissionner.